



Maison européenne de l'architecture
Rhin supérieur
Europäisches Architekturhaus
Oberrhein

OSCAR, le jeu-concours élèves transfrontalier de maquettes
d'architecture 2026/2027 – 19^{ème} édition

RÈGLEMENT 2026/2027

« Faites place ! | Platz schaffen! »





Sommaire

Introduction	p.3
Article 1 : Inscription et conditions de participation	p.4
• Date et modalités d'inscription	
• Interventions dans les classes et pass Culture	
• Échanges transfrontaliers	
• Dossier thématique	
Article 2 : Caractéristiques des maquettes	p.7
• Nombre	
• Matériaux	
• Support	
• Poids et taille	
Article 3 : Modalités de rendu des projets	p.8
Article 4 : Composition et délibération du jury	p.9
Article 5 : Récompenses	p.9
Article 6 : Remise des prix	p.9
Article 7 : Gestion des données	p.10
Calendrier Oscar	p.11
Annexes :	
• Annexe 1 : Liste des contacts de référent-es par ville	p.12
• Annexe 2 : Formulaire d'inscription	p.13
• Annexe 3 : Demande d'intervention d'un-e professionnel-le en architecture	p.14



Introduction

Chaque année, la Maison européenne de l'architecture – Rhin supérieur (MEA) organise un jeu-concours transfrontalier de maquettes d'architecture en étroite collaboration avec ses partenaires l'Académie de Strasbourg (F) et l'Architektenkammer Bade-Wurtemberg (D). Ce jeu-concours s'adresse à toutes les classes de la maternelle au lycée de la région du Rhin supérieur.

Le thème de l'édition 2026-2027 est « Faites place ! | Platz schaffen ! ».

De l'air ! Comment respirer dans une ville qui déborde ? Comment s'y retrouver dans un espace construit ? Une place, c'est un lieu de rendez-vous et un repère essentiel : ses limites semblent clairement identifiées par tous. Un vide avec du plein autour ! Pourtant, son rôle dans l'imaginaire collectif et la diversité de ses usages en font un espace socialement toujours en construction.

Une place peut être un espace esthétique, avec des monuments qui donnent au lieu un caractère ordonné et solennel. Mais elle peut aussi être une scène du quotidien, avec sa fontaine, ses quelques arbres et son terrain de pétanque !

C'est un formidable marqueur dans la géographie urbaine mondiale : une place emblématique comme la place Saint-Marc à Venise, envahie de visiteurs venus du monde entier, ou encore la place Xinghai à Dalian en Chine, vaste espace urbain d'environ 1 km². On peut également citer le célèbre carrefour de Shibuya à Tokyo, lieu hautement animé par ses écrans lumineux et ses flux permanents, ou encore la place d'Espagne à Séville, remarquable par son architecture néogothique qui a servi de décor à plusieurs scènes de Star Wars !

Une place peut avoir une fonction très définie : être un espace de rassemblement autour de l'arbre à palabres dans certaines communautés africaines, ou devenir un lieu mémoriel comme le jardin Saint-Gervais à Paris, dédié aux victimes des attentats du 13 novembre 2015. Mais une place peut aussi être un petit espace de respiration, comme les Pocket Parks à Manhattan avec leurs murs d'eau et leurs bancs, ou encore un immense lieu de convivialité comme le Tempelhofer Feld à Berlin, investi notamment pour les barbecues dominicaux !

Créer et dessiner une place en ville ou au village est un acte fort ! Elle doit être un espace public ouvert à toutes et tous, un lieu de repos ou de rassemblement, un lieu de passage ou de découverte. Profitons-en pour en faire une place marquante, originale et inoubliable !

Alors, repoussons les constructions, faisons de la place et construisons une place pour tous !

Un dossier complet de références sur le thème sera fourni en septembre 2026.



Article 1 : Inscription et conditions de participation

• Date et modalités d'inscription

Le concours s'adresse aux classes des régions Alsace, Bade-Wurtemberg et Regio Basel. Une participation de classes venant d'autres régions, comme la Lorraine ou la Rhénanie-Palatinat par exemple, est toutefois possible. Le concours est organisé dans plusieurs villes référentes dont la liste est jointe en annexe n°1 du présent règlement. Chacune d'entre elles a un-e référent-e, dont les coordonnées sont également jointes.

Le formulaire d'inscription est joint au présent règlement en annexe n°2.

**Les inscriptions sont à envoyer par mail à l'adresse :
pedagogie@m-ea.eu, tel.: +33 (0)3 88 10 20 61**

Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant jusqu'au 18 décembre 2026.

Le concours s'adresse aux élèves d'établissements publics ou privés, de la première année de maternelle jusqu'à la Terminale.

Les participants seront répartis en différentes catégories :

Catégorie 0 : Projets extrascolaires*

Catégorie 1 : Petites et moyennes sections de maternelle

Catégorie 2 : Grande section de maternelle et CP

Catégorie 3 : CE1-CE2

Catégorie 4 : CM1-CM2

Catégorie 5 : 6^e et 5^e

Catégorie 6 : 4^e et 3^e

Catégorie 7 : 2^e, 1^e et Terminale

***Catégorie 0 :** Cette catégorie peut regrouper des établissements périscolaires ou des projets spécifiques. Elle est laissée à l'appréciation du jury local. Elle pourra être ouverte sous réserve d'un nombre suffisant de participants et de l'éligibilité des classes concernées. À défaut, le jury se réserve le droit de réaffecter les classes périscolaires dans les catégories correspondant aux tranches d'âge prévues par le règlement.

La participation des élèves à ce concours nécessite l'accord des parents (ou des représentants légaux). Dans le cas où une seule classe d'une catégorie se présenterait



dans une « ville référente », le jury se réserve le droit de placer cette classe dans la catégorie supérieure ou inférieure suivant.

Interventions dans les classes et pass Culture

Si une classe et son/sa professeur·e le souhaitent, un·e architecte ou un·e étudiant·e en architecture peut intervenir auprès des classes inscrites. Les modalités de l'intervention sont construites en concertation avec l'enseignant·e afin de s'adapter au projet pédagogique et aux besoins de la classe. Les interventions, d'une durée maximale de 4 heures par classe, peuvent être réalisées en une ou plusieurs séances. Toute demande doit être validée par la Maison européenne de l'architecture avant le début de l'intervention. Une fois la demande approuvée, la Maison européenne de l'architecture met l'enseignant·e en relation avec l'architecte.

Les demandes d'intervention doivent être publiées et réservées par les établissements du secondaire avant le 18 décembre.

Le formulaire de demande d'intervention en classe est joint au présent règlement en annexe n°3.

Il est à envoyer en même temps que votre inscription, par mail à l'adresse : pedagogie@m-ea.eu, tel.: +33 (0)3 88 10 20 61

- Pour les **enseignant·es d'école maternelle ou d'école élémentaire** :
Les heures d'intervention sont financées par la Maison européenne de l'architecture. Le contact d'un·e architecte vous sera transmis dès votre inscription validée et votre demande d'intervention prise en compte. Vous pourrez ensuite convenir ensemble d'une ou plusieurs dates d'intervention, de leur contenu, déroulé etc. Merci de tenir la MEA informée des dates choisies.
- Pour les **professeur·es de collège ou de lycée** :
Les heures d'intervention sont financées par la part collective du pass Culture, budget dédié aux activités d'Éducation Artistique et Culturelle de la classe (de la 6^e à la Terminale). L'intervention de l'architecte en classe s'intègre dans ce cadre-là.
 - Pour plus d'informations sur le pass Culture et ses parts collectives et individuelles : <https://eduscol.education.fr/3013/le-pass-culture-un-dispositif-collectif-pour-les-classes-et-individuel-pour-les-eleves>. Un référent Culture, nommé dans chaque collège et lycée, devrait également pouvoir répondre à vos questions.

Dès que possible, la Maison européenne de l'architecture publiera une « offre »



correspondant au nombre d'heures d'intervention demandé. Celle-ci sera visible sur ADAGE et devra être préréservée par le ou la professeur·e, puis confirmée par le ou la chef·fe d'établissement afin de débloquent le budget nécessaire. Les interventions des architectes dans les classes sont facturées 60€ TTC/heure.

- Guide d'utilisation de la plateforme Adage : <https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/daac/passeurs-culture>)

Le contact d'un·e architecte vous sera transmis dès votre inscription validée et votre demande d'intervention prise en compte. Vous pourrez ensuite convenir ensemble d'une ou plusieurs dates d'intervention, de leur contenu, déroulé etc. Merci de tenir la MEA informée des dates choisies et des heures d'intervention effectuées.

- **Pour bénéficier de plus de 4h d'intervention** : tout projet plus conséquent aux 4 heures proposées par la MEA, devra faire l'objet d'un projet de classe ou d'une Classe d'Initiation à l'Architecture pour les professeurs d'art plastiques au collège financé par le Gip-Acmisa. Pour l'année scolaire 2025-2026, les candidatures aux différents appels à projets sont à renseigner en ligne, directement sur l'application ADAGE avant le mercredi 1 octobre 2025, 18 heures : <https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/daac/adage-application-dediee-a-la-generalisation-de-leducation-artistique-et-culturelle/campagne-pacte-projets-artistiques-et-culturels-en-territoire-educatif/>

Pour toute question concernant le pass Culture ou les dispositifs Gip-Acmisa, merci de contacter **Hélène Riehl**, coordinatrice académique à la Délégation Académique à l'Action Culturelle de l'Académie de Strasbourg : helene.riehl@ac-strasbourg.fr

• Échanges transfrontaliers

Si vous le souhaitez, vous pouvez travailler en partenariat avec une classe d'outre-Rhin !

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) soutient la mise en place de projets pédagogiques entre une classe de France et une classe d'Allemagne en région frontalière. La rencontre des élèves des deux pays doit avoir lieu en quatre phases, pas forcément consécutives, dont au minimum deux en présentiel : une en France et une en Allemagne. Les deux autres rencontres peuvent avoir lieu à distance. La subvention forfaitaire est de 800 euros pour tout le projet qui peuvent être répartis à votre convenance entre les deux établissements. Il faut déposer une seule demande pour les deux classes, jusqu'à un mois avant la première rencontre, en envoyant le formulaire par mail à csp@ofaj.org

Formulaire de demande :

https://apps.ofaj.org/files/demande_de_subvention_projets_transfrontaliers.pdf

Pour toute question ou information complémentaire, n'hésitez pas à contacter France Vodovar : frontalier@ofaj.org



Cette opportunité d'échanges de classe reste optionnelle et vous pouvez continuer à inscrire votre classe seule.

- **Dossier thématique**

Pour aider les enseignant·es et professeur·es à aborder le thème, un **dossier thématique** est envoyé une fois l'inscription de la classe validée. Il est également téléchargeable sur notre site : <https://www.m-ea.eu/jeune-public-et-etudiants/oscar/>

Article 2 : Caractéristiques des maquettes

- **Nombre**

Pour des raisons de place et d'organisation, chaque classe inscrite peut présenter **4 maquettes maximum**. Le respect de cette consigne sera fortement apprécié par le jury.

- **Matériaux**

La ou les maquettes seront assemblées à la main et élaborées principalement à partir de matériaux de récupération/recyclables (cartons, emballages, boîtes d'allumettes, capsules, tissus, cordages, etc.) ou de matériaux naturels (bois, terre, végétaux, etc.) récoltés par les participant·es. Il appartient à chaque classe de rassembler le matériel nécessaire en fonction des projets envisagés. Toutes les techniques sont possibles pour la réalisation de la maquette (feutres, crayons, pastels, peintures, collages, etc.).

- **Support**

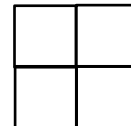
Chaque maquette sera rendue sur la base d'un ou plusieurs panneaux rigides (bois ou cartons) de **dimension standard 50 cm x 50 cm** et de maximum 3 cm d'épaisseur.

Les panneaux pourront être présentés juxtaposés et contigus mais pour des raisons pratiques de déplacement, penser à la manière dont vous transporterez votre maquette ! Les maquettes devront donc être assez robuste pour supporter le transport à votre charge jusqu'au lieu d'exposition, mais également quelques déplacements par la MEA sur place dans le cadre de la mise en place de l'exposition.

Les classes ont la possibilité d'assembler les panneaux pour former une seule grande maquette (jusqu'à 4 panneaux maximum par classe).



Pour une classe, les 4 panneaux 50x50cm peuvent être configurés au choix :



• Poids et taille

Chaque panneau support aura une épaisseur maximale de 3 cm, la maquette ne pèsera pas plus de 5 kg afin d'être facilement transportée. La maquette n'a pas de hauteur maximale. Toujours pour faciliter le transport, la maquette devra être démontable, pliable, coulissante, souple, télescopique... Les éléments devront être solidement fixés sur le support.

Pour plus de précisions sur le type de maquettes attendues, vous pouvez vous référer aux éditions passées du concours. En cliquant sur chaque édition, vous retrouverez une photothèque avec des photos des maquettes et des remises de prix.

Lien : <https://www.m-ea.eu/les-editions-passees/>

Article 3 : Modalités de rendu des projets

Les maquettes seront à rendre vers fin avril 2027 afin de permettre l'organisation des jury en mai - juin. Les lieux et dates exactes de dépôt seront communiqués aux inscrit·es courant février – mars 2027.

Les enseignant·es référent·es sont chargé·es du transport des maquettes avant et après l'exposition. Après l'exposition, les maquettes sont impérativement à récupérer ou à jeter par les enseignant·es. Ni la Maison européenne de l'architecture, ni le lieu d'accueil pourront se charger de stocker, ni jeter vos maquettes.

Une enveloppe, scotchée à la maquette, contiendra :

- une copie du formulaire d'inscription (*annexe n°2*),
- le(s) **texte(s) rédigé(s) par les élèves** expliquant le projet : réflexion sur le thème du concours, description de la maquette, approche,

Celle-ci sert au jury pour l'identification rapide des projets et de la classe correspondante.

Merci également de **coller une étiquette sur le support de chaque maquette, afin d'y indiquer le titre, la classe et l'établissement.**

En plus de la maquette, les classes pourront fournir **une sélection de 10 (maximum) photos** imprimées pour présenter le projet ainsi qu'une description de leur processus de travail et de la maquette sur un format imprimé. Les classes qui le souhaitent peuvent se filmer lors de leur travail. Les photos et vidéos seront à transmettre sur une clé USB. L'association et ses partenaires pourront utiliser les photos et vidéos dans le cadre d'expositions et/ou de publications éventuelles.



IMPORTANT : En acceptant l'inscription de leur(s) enfant(s) au concours, les parents autorisent la Maison européenne de l'architecture – Rhin supérieur et ses partenaires culturels à utiliser les photos et films représentant leur(s) enfant(s). Les photos et vidéos seront utilisées uniquement dans le cadre de la promotion du concours. Si les parents ne souhaitent pas que leur(s) enfant(s) figure(nt) sur les photos, merci de l'indiquer à la Maison européenne de l'architecture le jour J ou par mail à l'adresse : pedagogie@m-ea.eu

Article 4 : Composition et délibération du jury

Un jury aura lieu dans chaque « ville référente ». Chaque jury sera composé d'architectes, d'étudiant-es, d'artistes ou plasticien·nes, de professionnel·les du bâtiment et d'enseignant-es des deux côtés du Rhin.

Le jury sera chargé :

- d'examiner les maquettes et textes
- de procéder au classement des projets et de désigner des lauréat·e-s dans chaque catégorie. Les projets seront jugés selon les **critères suivants** :
 - la pertinence au thème
 - l'originalité/ la recherche de concept
 - la qualité de la production/ l'investissement des élèves
 - la mise en perspective avec un projet ou une référence architecturale
- d'établir un commentaire « synthèse » présentant les travaux rendus, qui sera envoyé à la Maison européenne de l'architecture et remis aux écoles participantes.

Les décisions du jury sont incontestables et irrévocables. En participant, toutes les règles nommées sont acceptées sans réserve. Le jury s'accorde le droit de faire des prix ex-aequo ou de créer une catégorie spéciale s'il l'estime nécessaire et justifié.

Article 5 : Récompenses

Dans chaque catégorie, trois maquettes seront récompensées : le « 1er prix », le « Prix du jury » et le « Coup de cœur ».

- Le « 1er prix » récompense le projet qui répond le mieux à la thématique selon les critères d'évaluation (pertinence, originalité, qualité, référence).
- Le « Prix du jury » récompense un projet qui a particulièrement marqué le jury.
- Le « Coup de cœur » récompense un aspect spécifique du projet (par exemple son originalité ou la qualité de sa réalisation).

Les groupes ne pouvant pas être présents lors de la remise des prix devront récupérer leur récompense sur place ou dans les bureaux de la Maison européenne de l'architecture



Maison européenne de l'architecture
Rhin supérieur
Europäisches Architekturhaus
Oberrhein

(Strasbourg). Aucun envoi postal ne sera possible.
Toutes les classes participantes recevront un diplôme.

Article 6 : Remise des prix

La remise des prix fera l'objet, dans chaque « ville référente », d'une manifestation spécifique. Les enseignant-es responsables des classes participantes seront informé-es en février-mars 2027 des dates et horaires de ces manifestations.

Une exposition des maquettes sera organisée entre fin avril et fin-juin dans chaque ville référente, à la suite de la remise des prix.

Article 7 : Gestion des données

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne, nous vous informons que les données à caractère personnel collectées sont traitées exclusivement aux fins d'organisation du concours Oscar. Elles ne seront en aucun cas transmises à des tiers par la Maison européenne de l'architecture – Rhin supérieur.



Calendrier Oscar 2026/2027

Septembre 2026 : ouverture des inscriptions.

Septembre 2026 : envoi/mise à disposition du dossier de références sur le thème « *Faites place ! | Platz schaffen !* » aux classes inscrites

Jusqu'au 18 décembre 2026 :

- clôture des inscriptions (France et Allemagne) ;
- envoi des demandes d'intervention d'un·e architecte en classe, et validation des demandes pour le pass Pass Culture

Septembre 2026 – avril 2027 :

- interventions des architectes (sur demande) ; possibilité de scinder l'intervention en plusieurs fois ;
- conception et réalisation des maquettes

Février – mars 2027 :

- clôture des inscriptions (Suisse) ;
- communication des lieux et dates de dépôt des maquettes ;
- information sur les dates des remises de prix

Avril - juin 2027 :

- dépôt des maquettes ;
- organisation des jurys locaux
- expositions des maquettes dans les villes référentes ;
- remises des prix selon les villes



Maison européenne de l'architecture
Rhin supérieur
Europäisches Architekturhaus
Oberrhein

Nous remercions nos partenaires !



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BDA BUND
DEUTSCHER
ARCHITEKTINNEN
UND ARCHITEKTEN

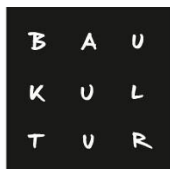


**Architektenkammer
Baden-Württemberg**

**OFAJ
DFJW**



**Baden-Württemberg
Ministerium für Kultus**



**BAUKULTUR
BADEN-WÜRTTEMBERG**



**Baden-Württemberg
Ministerium für Landesentwicklung
und Wohnen**



Maison européenne de l'architecture
Rhin supérieur
Europäisches Architekturhaus
Oberrhein

ANNEXE 1 : Liste des contacts des référent-es par ville

BASEL : Nevena TORBOSKI

Tel. : +41 (0)76 384 64 94, nevena.torboski@drumrum-raumschule.ch

COLMAR : Isabelle MALLET

Tel. : +33 (0)6 82 83 49 22, i.mallet@calixo.net

FREIBURG : Sara ROSENSTIEL

Tel. : +49 (0)176 63026024, sararosenstiel@gmail.com

HEIDELBERG : Friederike WINKLER

Tel. : +49 (0)6221 502577 27, f.winkler@ap88.de

KARLSRUHE : AKBW Kammerbezirk Karlsruhe / Geschäftsstelle

Tel. : +49 (0)721 22546, kb-karlsruhe@akbw.de

MULHOUSE : Sarah FAVRAT

Tel. : + 33 (0)6 23 14 26 57, sarahfavrat@gmail.com

STRASBOURG : Arnaud BACKER

Tel. : +33(0)6 98 12 19 16, a.backer@mayker.fr



ANNEXE 2 : Formulaire d'inscription

Date limite d'envoi :

- classes françaises : 18 décembre 2026
- classes allemandes : 18 décembre 2026
- classes suisses : 26 février 2027

Je soussigné(e),
professeur·e de
l'école.....

inscris..... classe(s)¹ de mon école pour la participation définitive à OSCAR, le jeu-concours élèves transfrontalier 2026/27, 19ème édition, organisé par la Maison européenne de l'architecture – Rhin supérieur et ses partenaires. Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation pour le jeu-concours.

Adresse de l'école et coordonnées du/de la professeur·e
(adresse e-mail et numéro de téléphone nécessaires) :

.....

.....

Détails des classes participantes

Catégorie ²	Nom de la classe	Nombre d'élèves	Nom du/de la professeur·e

☐ Accord droit à l'image

Date / Signature

1 : nombre de classes

2 : **catégorie 0** : projets extrascolaires ; **catégorie 1** : petite et moyenne section de maternelle ; **catégorie 2** : grande section de maternelle et CP ; **catégorie 3** : CE1 et CE2 ; **catégorie 4** : CM1 et CM2 ; **catégorie 5** : 6^{ème} et 5^{ème} ; **catégorie 6** : 4^{ème} et 3^{ème} ; **catégorie 7** : 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale



Maison européenne de l'architecture
Rhin supérieur
Europäisches Architekturhaus
Oberrhein

ANNEXE 3 : Demande d'intervention d'un·e professionnel·le en architecture (architecte ou diplômé·e en architecture)

Demandes à déposer avant 18 décembre 2026

Dans le cadre de OSCAR, le jeu-concours élèves transfrontalier 2026/27, je souhaite l'intervention d'un·e architecte ou d'un·e diplômé·e en architecture dans ma / mes classe(s)

Nom de l'école :

.....

Nom de la classe :

.....

Mission(s) souhaitée(s) - présentation de la profession architecte, soutien pour l'approche à la thématique ou à la construction ...

.....

.....

Nombre d'heures d'intervention souhaitées (maximum 4 heures par classe)

.....

Période d'intervention souhaitée (préciser le ou les mois possibles)

.....

Nom et contact de l'enseignant·e

.....